



RÈGLES DE NETTOYAGE D'UNE TERRASSE

Le lavage est recommandé par le DTU 51.4 : **2 fois par an**, un au printemps et un en automne.

Deux moyens possibles pour effectuer ce lavage

- Lavage manuel (type balai brosse)
- Lavage avec une machine spécialisée : nous conseillons des machines à rouleaux rotatifs. Avec l'aide d'un produit nettoyant adapté et dans le sens de la lame, vous obtiendrez d'excellents résultats tout en respectant l'intégrité du platelage.

Les appareils à brosse circulaire et/ou haute pression sont proscrits. Ils sont généralement trop agressifs et leur mouvement circulaire a tendance à relever les fibres du bois.

Ces dispositions de nettoyage font partie intégrante des conditions de garanties.